

# Une proposition de loi pour alléger la fiscalité des partenariats public-privé

La fin des travaux du Parlement, fin février, n'empêche pas les parlementaires de continuer à fourmiller d'idées. Le député UMP Hervé Novelli s'apprête ainsi à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi relative aux partenariats public-privé (PPP). Ces derniers avaient été créés par ordonnance en juin 2004, pour « compléter la boîte à outils » des marchés publics. L'idée étant de permettre à la puissance publique de recourir à des financements privés pour réaliser des lycées, des routes, des voies ferrées, des hôpitaux ou des prisons, l'opérateur privé se rémunérant sous forme de loyers sur longue durée.

## Critère de l'urgence

Or presque trois ans plus tard, seuls 8 contrats de ce type ont été signés. « Les PPP sont pourtant un accélérateur d'investissement et de réforme de l'Etat, rappelle Hervé Novelli, il faut maintenant pousser les feux. » Selon cet élu libéral, le sujet a beau être « connoté idéologiquement », il n'en a pas moins aujourd'hui un caractère « transpartisan ». En témoigne la composition du groupe d'études ayant conduit à cette proposition de loi : on y trouve une large majorité d'UMP, mais aussi quelques UDF et plusieurs socialistes, dont Jean-Pierre Balligand, Didier Migaud, Pascal Terrasse et Marylise Lebranchu.

Concrètement, le texte veut lever les réticences des élus locaux à faire appel aux PPP. En 2004, le Conseil constitutionnel avait restreint leur champ aux situations d'urgence ou de complexité. Tout en restant dans cette épure, Hervé Novelli veut « faciliter le recours au critère de l'urgence », en confiant au donneur d'ordre public le soin de déclarer lui-même cette urgence, ce qui n'est pas possible actuellement. Il souhaite aussi que les PPP entrent dans le droit commun de la fiscalité des marchés publics, ce qui suppose de les exonérer, à l'instar des contrats classiques, de diverses taxes locales, ce qui représenterait un allègement supérieur à 250 millions d'euros par an.

A l'inverse, Hervé Novelli suggère que le contrôle de légalité des PPP bénéficie d'un régime dérogatoire. En la matière, il s'agirait de transférer le pouvoir des préfetures à la Mission d'appui aux PPP, laquelle relève de Bercy. Si Nicolas Sarkozy est élu président de la République, le texte sera « à l'ordre du jour », veut croire Hervé Novelli. Le projet législatif de l'UMP pour 2007 n'en dit mot ? « C'est un oubli », affirme-t-il.

GUILLAUME DELACROIX

➤ Retrouvez le texte de la proposition de loi sur [www.lesechos.fr/documents](http://www.lesechos.fr/documents)